

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU «CHAILLERAN»

DATE : Mardi 23 mars 2010
HEURE : de 20h à 22h
LIEU : Maison de Quartier de Chailly
PARTICIPANTS : Eric Jutzet (Président), Cyril Dépraz (Vice-Président), Marie Neumann (Comité), Philippe Moser (Webmaster), Josette Vaucher (Rédaction), Nathalie Fardel (Mise en page), Michèle Ogay (Pub), Anouk Wehrli (Secrétaire), Christophe Ogay (Vérificateur des comptes), Delphine Grandmottet, Guy Gaudard (Président de l'association des Commerçants de Chailly), Olivier Jaquier

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour et mot du Président
 2. Rapport du Comité
 3. Rapport des Comptes et de l'organe de Contrôle des Comptes
 4. Fixation des cotisations 2010
 5. Présentation et votation du Budget 2010
 6. Election d'un membre du Comité
 7. Présentation des objectifs 2010
 8. Divers
-

1) Adoption de l'ordre du jour et mot du Président

L'ordre du jour est adopté.

Le Président précise que la convocation pour cette AG a été faite dans le journal et non pas individuellement aux membres de l'association. Il n'y a donc pas de membres qui s'excusent de leur absence.

Techniquement, les personnes membres de l'association sont celles qui ont payé, entre octobre 2009 et le 22 mars 2010, la somme de CHF 35.- pour la cotisation ou de CHF 50.- pour la cotisation et l'envoi du journal par la Poste. Elles seules ont un droit de vote durant cette AG.

2) Rapport du Comité

Le Président rappelle que le 12 février 2009 est la date officielle de l'assemblée constitutive qui a élu le Comité pour 2 ans.

Proposition d'Olivier Jaquier : il faudrait selon lui publier les statuts dans le journal et mettre de temps en temps une explication globale de qui fait quoi ainsi qu'un BV pour les nouveaux venus dans le quartier de Chailly.

Le Président n'est pas d'accord car les statuts sont visibles sur le site Internet de l'association, mais pourquoi, pas en effet, refaire une petite explication.

Il promet d'envoyer les statuts par la Poste à M. Jaquier mais ne le fera que pour les statuts du « Chailléran » et non ceux, comme demandé par M. Jaquier, de la Maison de Quartier de Chailly et de la Société de Développement.

Le Président propose d'inscrire dans le journal que les statuts sont disponibles.

Guy Gaudard, président de l'association des commerçants de Chailly, annonce que l'AG de son association aura lieu prochainement et que ses statuts pourront être disponibles en quelques exemplaires.

Le Président explique que les derniers mois ont été entièrement consacrés à la mise en place de l'association. En effet, la tâche principale a été de prendre connaissance des comptes, des soldes et de tous les fichiers précédemment gérés par le CRAC (Centre de Rencontre et d'Animation de Chailly) dont dépendait le « Chailléran ». Beaucoup d'énergie et de temps ont donc été dépensés pour connaître les processus, en informer les lecteurs et pour faire un gros travail administratif.

L'association a également dû remplir diverses obligations en tant que nouvel employeur : changement contractuel, AVS, charges sociales, assurances (qui auparavant étaient prises en charge par la FASL).

Il a fallu aussi, entre autres, reprendre et terminer les comptes et retrouver certaines personnes pour des droits de signatures.

Une réflexion encore non aboutie sur le journal a également été entreprise par le comité. Quelles améliorations devrait-on y apporter ? La 1ère page ne devrait-elle pas subir un petit lifting ? Un nouveau site Internet sera d'ailleurs prochainement mis en ligne. L'objectif est de pouvoir compter sur de nouveaux lecteurs, entre autres plus jeunes.

Dans les statuts, il y a une clause qui stipule que le journal n'a pas d'appartenance religieuse, par conséquent la rubrique intitulée « Son de cloche » a été supprimée car elle n'était pas en adéquation avec cette clause.

Bref, cette année, tout le monde espère faire moins d'administration et plus de développement concret du journal.

Guy Gaudard aimerait connaître l'évolution des rentrées publicitaires. Le Président lui précise que ce thème sera abordé ultérieurement.

3) Rapport des Comptes et de l'organe de Contrôle des Comptes

Il y a une perte de CHF 6473.03 sur le compte de l'association car le travail n'avait pas été terminé. Nous avons donc dû boucler également 2008 (année qui était bénéficiaire). Il est donc finalement possible de partir du principe qu'il y a une perte de CHF 3800.- sur 2 ans. Une perte due à la période de transition car des heures supplémentaires ont dû être payées, entre autres.

Ports et téléphones : il y a des pertes car le journal est envoyé par la Poste à des personnes qui ne s'acquittent pas des CHF 50.- d'abonnement.

Recettes : les cotisations et les dons sont en légère hausse et cela risque encore d'augmenter car les rentrées sont prometteuses en ce début d'année 2010.

Pertes : les baisses des recettes pub sont dues à la conjoncture économique. Il y a CHF 2200.- de pertes sur l'année 2009 par rapport à 2008. On espère que cela va prochainement augmenter.

En conclusion, le déficit de l'association devrait pouvoir être absorbé car le fait d'avoir créé une nouvelle association a engendré plus de charges que d'ordinaire, mais dès à présent, tout devrait se stabiliser.

Oliver Jaquier demande à quoi correspondent les salaires. Le Président répond qu'il y a 3 personnes salariées représentant au total un temps de travail de 35%.

Olivier Jaquier ne trouve pas intéressant que les pubs soient détaillées par numéro de journal. De plus, il ne comprend pas la différence entre la cotisation et l'abonnement et pourquoi le fichier des abonnés n'a pas été régulièrement mis à jour. Le Président ainsi que la rédactrice en chef lui expliquent qu'il y a eu un déménagement ainsi que plusieurs personnes qui se sont occupées du secrétariat et que certaines d'entre elles n'ont pas fait le travail de mise-à-jour.

Le vice-président précise également que l'association a fait attention à ne pas avoir trop de cases pubs, afin de garder suffisamment de contenu éditorial ; il s'agit donc d'un frein actionné en partie par le comité.

En réponse à la question de Guy Gaudard qui se demande comment se porte la conjoncture, le Président annonce que les commerçants jouent vraiment bien le jeu, malgré les temps difficiles.

Olivier Jaquier souhaite savoir comment fonctionnent les annonceurs. Sur l'année ou par numéro du journal ?

Le président explique que c'est un peu « à la carte ». Les contrats sont faits en début d'année. Les annonceurs peuvent choisir la taille de leur annonce, le(s) mois de parution de leur annonce, etc. De plus, les tarifs sont dégressifs pour les annonceurs fidèles.

Le vice-président précise que le journal vit au $\frac{3}{4}$ grâce aux pubs (72% exactement).

Christophe Ogay, l'un des vérificateurs des Comptes de l'association, nous lit le rapport de vérification des comptes et demande à l'Assemblée d'approuver ceux-ci.

Les comptes 2009 de l'association sont approuvés à l'unanimité.
Un grand merci à notre secrétaire pour la tenue des comptes.

4) Fixation des cotisations 2010

Le Président annonce que le Comité ne souhaite pas changer le montant des cotisations. Il propose qu'elles restent cette année encore à CHF 35.- pour la cotisation simple et à CHF 50.- pour la cotisation cumulée à l'envoi postal du journal.

Les montants des cotisations sont approuvés à l'unanimité.

5) Présentation et votation du Budget 2010

Les charges durant cette année ont été exceptionnellement lourdes afin de bien démarrer l'association. Il faut donc s'attendre à ce qu'elles diminuent (heures supplémentaires et frais divers de secrétariat, achat de matériel de bureau, etc).

Les frais généraux liés à cette période de transition, ceux de ports et de téléphones vont donc être stabilisés. Ils devraient même très certainement diminuer l'année prochaine.

Du côté des produits, le Président espère que les annonceurs soient toujours autant, voire davantage intéressés à insérer de la pub dans le « Chailléran ». Pour les y encourager, il propose par exemple que des membres de l'association soient présents lors de manifestations du quartier afin de la rendre plus visible.

Olivier Jaquier demande combien coûte à l'association le fait que certains donateurs paient leur soutien financier au moyen de BV.

La secrétaire lui répond qu'il faut compter en moyenne sur l'année CHF 30.- par mois. Il serait donc en effet possible d'expliquer aux gens qu'ils devraient payer par exemple CHF 1.50 de plus en cas d'utilisation du BV afin de rentrer dans nos frais.

Le budget 2010 est accepté à l'unanimité.

6) Election d'un membre du Comité

Le Président remercie Marie Neumann pour son engagement au sein du Comité depuis le début de l'aventure. Il est en effet important qu'une personne travaillant au sein de la Maison de Quartier soit dans le Comité du « Chailléran ». Le journal lui sera désormais envoyé par la Poste à son nouveau domicile. L'équipe lui souhaite plein succès pour la suite.

Puisque le Comité doit être composé d'au minimum 3 personnes, une élection doit avoir lieu. Delphine Grandmottet, représentante de l'équipe d'animation de la Maison de Quartier de Chailly se présente. Elle est élue à l'unanimité.

7) Présentation des objectifs 2010

Le Président parle du journal et de ses futurs ajustements. Il souhaiterait y impliquer davantage les jeunes.

Un nouveau site Internet verra bientôt le jour, remplaçant ainsi l'actuel, très désuet.

Olivier Jaquier se demande quelle est la représentativité des sociétés. N'y a-t-il que la Maison de Quartier de Chailly ? Qu'en est-il de la Société de développement ou de la Société des commerçants de Chailly ?

Il trouve que le « Chailléran » devrait avoir des réunions avec les sociétés locales et suggère qu'il devrait y avoir 4 sociétés de base :

- Maison de Quartier de Chailly
- Société de développement
- Société des commerçants de Chailly
- Le Chailléran

Le Président lui répond que le temps a manqué mais qu'il est ouvert à cette idée. L'équipe du « Chailléran » devrait donc idéalement être présente aux différentes AG. Pour Olivier Jaquier, c'est au « Chailléran » de susciter l'intérêt chez les autres. Guy Gaudard pense qu'une personne pourrait être membre de différentes structures mais Marie Neumann estime que cela est impossible pour raison de manque de temps. Elle donne l'exemple de la Maison de Quartier de Chailly. Elle ne peut pas personnellement s'investir sur tous les plans donc cela ne lui paraît pas possible. Mais pourquoi ne pas aller aux AG en effet....sans forcément être membre de chaque comité.

8) Divers

Guy Gaudard félicite toute l'équipe du « Chailléran » pour le travail effectué. Selon lui, il est indispensable que les commerçants fassent de la pub car il s'agit là d'un lien social qu'il faut absolument pérenniser. Cela dit, il ne souhaite pas qu'il y ait des personnes extérieures aux codes postaux 1010 ou 1012 car ce journal représente véritablement l'identité du quartier. Il rappelle que le premier numéro du journal est sorti en janvier 1971.

Il y a 20 ou 25 ans, la question était déjà posée de savoir si le Centre de loisirs ne devrait pas être séparé du « Chailléran », chose faite désormais depuis 2009.

Pour Olivier Jaquier, heureusement qu'il existe des personnes comme Maurice Bossard !

Le Président souhaiterait que Guy Gaudard remercie les commerçants de si bien jouer le jeu. Guy Gaudard le fera et salue ce lien de proximité.

Le Président remercie toutes les personnes qui oeuvrent au bon fonctionnement du journal. Il s'agit là bel et bien d'un travail d'équipe.

Pour la rédactrice en chef, il manque des personnes d'accord d'aller rencontrer des gens, de faire des interviews, des reportages, etc. Car écrire des articles prend du temps et il faudrait davantage de personnes pour la soulager, elle et sa petite équipe de rédacteurs, dans leur travail.

Guy Gaudard en profite pour dire qu'il trouve très bien et apprécie sincèrement, dans le journal, le coin des commerçants, le portrait.

Olivier Jaquier demande si cela est normal que lorsqu'une société souhaite faire un article, elle doive payer. Le Président lui répond qu'il est possible d'insérer une annonce gratuite dans la rubrique « Chailly Actu » pour autant qu'il s'agisse d'une information d'intérêt général.

Guy Gaudard précise qu'il y aura des élections communales à Lausanne. Il est d'accord de payer mais le « Chailléran » est apolitique et non religieux. Le Président précise que si une seule personne est acceptée, toutes les autres doivent l'être également.

Concernant justement le conseil communal, le vice-président propose qu'une personne du journal rencontre les candidats, car nous serions alors dans du rédactionnel. Il se dit prêt à présenter les gens des différents partis puisqu'il ne s'agirait alors pas d'un texte que l'on reçoit déjà tout prêt.

Guy Gaudard propose de mettre des photos pour savoir qui est qui, mais sans aucun slogan.

Le Comité en parlera lors d'une prochaine séance.

Guy Gaudard souligne que des travaux seront prochainement effectués à l'avenue de Chailly. Il précise que le projet qui lui a été présenté ne convient pas à la Société des commerçants et qu'il y aurait donc un travail politique derrière à faire. Entre autres sur le fait que de nombreuses places de parc risquent d'être supprimées. Le rôle du Conseil communal doit en effet être collectif. Il faut que les gens du quartier sachent qu'ils sont représentés au conseil communal !

Le Président remercie toutes les personnes présentes lors de cette Assemblée Générale.

La séance est levée à 22h.